



Demande de formation DIF refusée

Par **jeanpierre capi**, le **05/09/2013** à **13:30**

Bonjour,

j'ai cumulé 80 h de droit au DIF et souhaiterai en utiliser une partie pour faire un Bilan des compétences et mon employeur m'a répondu qu'il n'avait pas le budget.

Suite à cela j'ai fait une demande formation par un organisme privé dans ma branche d'activité sur 2,5 jours et cela m'a aussi été refusé par l'employeur sous le prétexte qu'il n'y a pas cette activité dans sa société suite à cette formation. Donc je ne comprends plus rien là je n'ai pas la même réponse que la demande précédente. (pas de budget pour l'un et peut être pour l'autre et en plus plus chère.

Si éventuellement un cas comme celui-ci aurait abouti ?

Merci d'avance pour ceux qui veulent bien me répondre.

Cordialement.

Par **ulrich974**, le **05/09/2013** à **14:42**

bonjour, le choix de la formation prend en compte les priorités négociés par les partenaires sociaux à défaut le DIF peut s'exercer pour des actions de promotion ou d'acquisition, d'entretien ou perfectionnement des connaissances voire de qualification. Bien sûr ces formations sont prises en dehors des heures de travail sauf si la convention collective prévoit le contraire. Là-dedans il faut voir deux choses si cela est fait sur le temps de travail ou pas en fonction de cela je pourrais vous apporter une réponse plus correcte.

Par ailleurs je rajouterai que vous auriez dû demander un congé de bilan de compétences ou pour VAE bien sûr il faut avoir travaillé 5 ans consécutifs ou pas et 12 mois en entreprise et faire la demande de prise en charge par l'organisme compétent (entreprise de

20 sal OPACIF)et les autres c'est celui de la branche ou du secteur d'activité ou FONGECIF

Par **jeanpierrecapi**, le **06/09/2013** à **07:42**

Bonjour ulrich974,merci de votre réponse.